

Droit parental pour les vacances des enfants apres separation

Par **moonraker 971**, le **19/06/2015** à **07:47**

separé depuis 4 mois de ma compagne nous realisons depuis la separation une garde alternee des enfants une semaine a tour de role; en attendant de passer devant le juge pour le fixer.ma compagne vient de lm annoncer qu elle compte partir en metropole avec les enfants de debut juillet au 16 aout cet ete me privant de mon mois de vacances avec mes enfants.

que puis je faire

Par **domat**, le **19/06/2015** à **09:16**

bjr,

tant qu'il n'existe pas de décision du JAF, vous devez trouver un accord amiable.

je ne vois pas comment vous pourrez vous opposer au projet de votre compagne, par contre vous pouvez refuser de participer au financement de ce voyage.

cdt